

7 - 8 DÉCEMBRE 2011 - LA HALLE FREYSSINET / PARIS / FRANCE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **Art.1. Organisation, date et lieu :** la convention d'affaires RIVER DATING by VNF 2011 est organisée par la société PROXIMUM s.a.r.l. et les Voies navigables de France et se tiendra à la Halle Freyssinet, à Paris, France, les 7 et 8 décembre 2011. En cas d'événement indépendant de sa volonté ou de force majeure, l'organisateur pourra à son choix, changer les dates ou le lieu de cet événement ou l'annuler après en avoir avisé les participants.
- **Art.2. Inscription :** l'inscription à la convention d'affaires RIVER DATING 2011 ne sera définitive qu'après acceptation de l'inscription par l'organisateur.
- **Art.3. Résiliation et désistement :** le participant, s'il n'a pu obtenir au moins 8 rendez-vous organisables (doublement validés), pourra jusqu'à 2 jours ouvrables avant la manifestation, demander à ce que ses rendez-vous soient regroupés sur une seule journée et bénéficier d'une remise de 40% du prix de l'inscription. Dans le cas où le participant aurait moins de 4 rendez-vous organisables (doublement validés), il pourra, dans les mêmes délais, demander l'annulation et le remboursement de son forfait d'inscription (hors options). En dehors de ces deux hypothèses, l'inscription est ferme et définitive. Elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement de quelque somme que ce soit.
- **Art.4. Catalogue :** tout participant ne s'étant pas acquitté du paiement de son acompte (60 % du montant total) avant l'édition du catalogue technique, ne pourra avoir sa fiche de présentation dans ce dernier.
- **Art.5. Limite d'engagement :** en sa qualité d'organisateur, PROXIMUM s.a.r.l. et les Voies navigables de France ne sont tenues que par une obligation de moyens.

- **Art.6. Exposition de matériel :** il est interdit aux participants d'exposer du matériel en dehors ou au-dessus du stand qui leur est attribué.
- **Art.7. Maintenance des stands :** tout participant s'engage à assurer la maintenance de son stand pendant la durée de son utilisation et à être présent sur celui-ci pendant toute la durée de la manifestation.
- **Art.8. Assurances :** tout participant devra justifier d'une assurance garantissant sa responsabilité civile, ainsi que l'ensemble des dommages dont il pourrait être tenu responsable et notamment : vol, incendie, dégradation, destruction de tout matériel ou installation.
- **Art.9. Publicité :** après acceptation de l'inscription, l'organisateur autorise tout participant à porter sur ses documents commerciaux et publicitaires la mention suivante : « participant à la convention d'affaires RIVER DATING by VNF 2011 ». Parallèlement, tout participant autorise PROXIMUM s.a.r.l. et les Voies navigables de France à faire état de sa participation au dit salon ou convention d'affaires.
- **Art.10. Confidentialité :** conformément à la loi du 6 janvier 1978, les personnes nous transmettant des informations nominatives disposeront d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.
- **Art.11. Clause attributive de compétence :** en cas de contestation, les juridictions de Nanterre seront seules compétentes.

La signature du présent contrat implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales énoncées ci-dessus.

DATE ET LIEU :

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

CACHET DE L'ENTREPRISE :



PROXIMUMGroup

PROXIMUM Group

855, Avenue Roger Salengro - 92 370 Chaville - France

Tél : +33 (0)1 46 90 19 01 - Fax : +33 (0)1 46 90 00 09

Email : river-dating@proximum.com - Site internet : www.proximumgroup.com